

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Marseille, le 29 SEP. 2016

Le Préfet de la région Provence Alpes
Côte d'Azur,
Préfet des Bouches-du-Rhône

à
Destinataires in fine

Affaire suivie par : Luce Gouedranche
Tel : 04 91 28 40 34
courriel : luce.gouedranche@bouches-du-rhone.gouv.fr

OBJET : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) des fleuves côtiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence – consultation des « parties prenantes »

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) des fleuves côtiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'inscrit dans le cadre de la transposition française de la Directive européenne « Inondation » et répond à l'identification des Territoires à Risque Important (TRI) de Aix-Salon et Marseille-Aubagne. Elle doit être mise en œuvre à partir de janvier 2017 et ce pour une durée de 6 ans.

Initiée au début de l'année 2015, l'élaboration de la SLGRI a été conduite de manière partenariale au travers d'un groupe de travail technique et d'un comité de pilotage, animés par la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône.

De plus, un arrêté préfectoral en date du 24 mars 2016, désigne les parties prenantes qui sont associées à cette élaboration et identifie le comité de pilotage comme modalité d'association de ces parties prenantes.

Quatre comités de pilotage dont le dernier le 28 juin 2016, ont permis de valider la méthodologie de travail, les objectifs et les orientations opérationnelles de la SLGRI.

Aujourd'hui, cette stratégie déclinée selon les grands objectifs du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) arrêté en décembre 2015 à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée, se traduit par un document cadre qui s'articule autour de quatre orientations thématiques:

- la gestion de l'inondation par ruissellement ;
- les aménagements et remblais en lit mineur et en lit majeur ;
- la surveillance des cours d'eau, l'alerte et la gestion de crise ;
- la réduction de la vulnérabilité des lieux déjà construits.

Sur la base d'un diagnostic thématique, ce document définit les orientations opérationnelles à mettre en œuvre sur ce territoire dans les six années à venir.

Il est consultable sur le site internet des services de l'Etat dans les Bouches-du-Rhône :

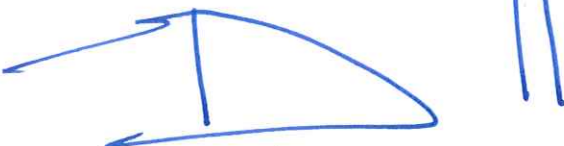
<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-civile/La-prevention>

Je vous invite à transmettre vos observations avant le **10 novembre 2016** aux adresses suivantes :

- par courrier : DDTM – SU/PR- 16 rue Antoine Zattara, 13 332 Marseille Cedex3
- par mail : DDTM13-SLGRI-Cotier-Metropole@bouches-du-rhone.gouv.fr

Pour votre complète information, le projet ainsi mis en ligne sera également accessible au public qui pourra adresser ses observations à la DDTM.

Après intégration de ces retours au projet de SLGRI, un comité de pilotage se tiendra en décembre et validera la SLGRI des fleuves côtiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence. J'approuverai in fine cette stratégie par arrêté fin 2016.


Stéphane BOUILLON